

# **PREAVIS N° 03 / 2017 DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE**

## **VAUX-SUR-MORGES**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Historique**

La façade ouest de notre bâtiment a depuis longtemps occupé les municipalités en place. Plusieurs tentatives d'améliorer l'isolation et le confort de la chapelle et du logement furent menées avec des succès divers ; depuis 1992, aération - ventilation de la façade / drainage des pieds de murs / ventilation des plaintes de la chapelle / traitements anti-moisissures.

### **2. Situation actuelle.**

Lors d'une visite avec nos locataires de longue date, la famille Breton, M Perret-Gentil, Municipal en charge des bâtiments a constaté de gros dégâts dus à l'humidité, plus particulièrement dans les pièces ouest de l'appartement. Il s'agit de développements de moisissures importants qui placent ces pièces aux limites de la salubrité.

Afin d'améliorer le confort de nos locataires et de préserver notre patrimoine communal, la Municipalité souhaite remédier à cette situation et présente au Conseil général une proposition de rénovation dont la teneur lui est présentée ci-après.

### **3. Documentation demandée par la Municipalité :**

- Expertise du bâtiment par la Société SERISA télébat SA.
- Devis de l'entreprise VARIN SA ( deux autres offres à recevoir ).

#### 4. Travaux envisagés par la Municipalité

INSTALLATION DE CHANTIER ET ECHAFFAUDAGES	3786
NETTOYAGE FACADE ET ELIMINATION DES DECHETS	3532
TRAITEMENT, ISOLATION, TREILLIS, CREPIS, TEINTE FINALE	20034
PEINTURE INTERIEURE DES PIECES	5000
IMPREVUS	648
<b>Coût global des travaux</b>	<b>33000</b>

#### 5. Financement

La Municipalité suggère propose de financer ce chantier par la trésorerie courante, et d'amortir ces travaux par prélèvement sur le fonds de réserve bâtiments communaux N° 9281.3.

#### 6. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis n° 03 / 2017 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre cette réfection.
- D'accorder à la Municipalité le montant de Fr. 33'000.- pour financer les travaux décrits ci-dessus.
- D'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux par prélèvement sur compte 9281.3 bâtiments communaux.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2017

VINCENT DENIS, SYNDIC

RAYMOND STOUDMANN, SECRETAIRE

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 7 juin 2017

FRANCOIS MENZEL, PRESIDENT

RAYMOND STOUDMANN SECRETAIRE